

# ★ TAV TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

## MENTION ÉQUIN

FORMATION COURTE



### PRÉSENTATION

Depuis le 16 avril 2020, le certificat qu'on appelait par habitude le CAPTAV ou CCTROV s'appelle le **« certificat de compétence professionnel des conducteurs et des convoyeurs - Transport d'Animaux Vivants - mention équin »**.

Le transport d'animaux vivants est réglementé à l'échelle européenne et française par le règlement CE 1/20025 et l'ordonnance n°2015-616 du 4 juin 2025.

La détention du certificat de compétence est obligatoire pour tout transport d'équidé si :

- Le transport se fait sur **plus de 65 km**.
- Le transport se fait dans le cadre d'une **activité économique**.

L'AFASEC est habilitée par le DGER/CEZ de Rambouillet pour proposer cette formation.

### PRÉREQUIS

Cette formation peut être réalisée par des :

- **Salariés** des écuries de courses,
- **Professionnels** du cheval ou toutes personnes souhaitant se perfectionner auprès des équidés.

### OBJECTIFS

Transporter des équidés en toute sécurité et en conformité avec la réglementation. Celle-ci vise à satisfaire la protection des animaux en cours de transport.

### TARIF

**480€** - Financements possibles :  
CPF / VIVEA / OCAPIAT mesure  
Boost' Compétences.

### DURÉE

**14 heures** (2 journées).

### TAUX DE SATISFACTION

**96%** (7 sessions) - **100% de réussite**  
à l'examen réalisé sur la plateforme  
du Ministère Educagri.

### OÙ SE FORMER

Dans les AFASEC Académies :

